



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 10 décembre 2024 à 20 h 00.**

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

125880-12-2024

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RECONNAISSANCE**

3. RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE – LOUIS DOYON, 20 ANS

**AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES**

4. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 2 – AJOUT DE BRANCHEMENTS D'AQUEDUC 200 MM – PARC INDUSTRIEL
5. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 4 – BRANCHEMENT D'AQUEDUC 200 MM – PARC INDUSTRIEL
6. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 5 – REMPLACEMENT DE BOÎTES DE SERVICES EXISTANTES ENDOMMAGÉES – PARC INDUSTRIEL



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 8 – TRAVERSE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET SANITAIRE SOUS PONCEAUX EXISTANT – PARC INDUSTRIEL
8. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 9 – RÉPARATION PONCTUELLES CONDUITES LE LONG DE LA RUE INDUSTRIELLE – PARC INDUSTRIEL
9. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 10 – MG-20B UTILISÉ POUR RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS – PARC INDUSTRIEL
10. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 11 – MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL – PARC INDUS TRIEL

FINANCES

11. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 3 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE
12. TOURNOI GILLES BUSQUE, LE MATCH DES ÉTOILES ET LA FÊTE DU VOISINAGE – REMISE DES PROFITS NETS
13. ICO TECHNOLOGIES – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125881-12-2024

3. RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE – LOUIS DOYON, 20 ANS

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Louis Doyon pour ces 20 années de services continus auprès de la Municipalité et dans le cadre de la Politique de reconnaissance des employés municipaux, lui remettre un certificat cadeau.

125882-12-2024

4. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 2 – AJOUT DE BRANCHEMENTS D'AQUEDUC 200 MM – PARC INDUSTRIEL

**Considérant** qu'une directive de changement # 2 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisqu'il y avait lieu de prévoir des branchements pour gicleurs ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 2 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de trente mille cent cinquante-neuf dollars et vingt cents (30 159,20\$), taxes non incluses (soit trois (3) branchements au coût unitaire de neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars et quarante cents (9 886,40 \$), taxes non incluses, pour l'usine RCM Modulaire comprenant l'usine 1, le garage ainsi que l'usine Valencia) à Giroux & Lessard Ltée.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125883-12-2024

N° de résolution  
ou annotation

5. **DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 4 – BRANCHEMENT D'AQUEDUC 200 MM – PARC INDUSTRIEL**

**Considérant** qu'une directive de changement # 4 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisqu'il y avait lieu de prévoir des branchements pour gicleurs ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 4 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de douze mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et quarante cent (12 586,40 \$), taxes non incluses (soit un (1) branchement au coût unitaire de neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars et quarante cents (9 886,40 \$) et les frais de retour en chantier pour Couture Expressway) à Giroux & Lessard Ltée.

125884-12-2024

6. **DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 5 – REMPLACEMENT DES BOÎTES DE SERVICES EXISTANTES ENDOMMAGÉES – PARC INDUSTRIEL**

**Considérant** qu'une directive de changement # 5 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisque lors du branchement aux étangs, il a été constaté que les poteaux de services étaient pourris, ils ont donc été remplacés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 5 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de sept cent soixante-dix-huit dollars et dix cents (778,10 \$) à Giroux & Lessard Ltée.

125885-12-2024

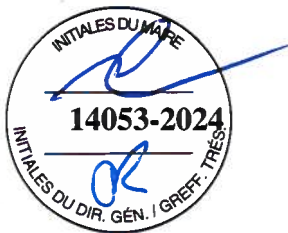
7. **DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 8 – TRAVERSE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET SANITAIRE SOUS PONCEAUX EXISTANT – PARC INDUSTRIEL**

**Considérant** qu'une directive de changement # 8 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisqu'il était prévu au devis que la traverse des conduites d'aqueduc et sanitaire se ferait par forage directionnel sous le ponceau face à Couture Expressway ;

**Considérant** que l'entrepreneur a décidé de faire les travaux en enlevant et en remettant en place le ponceau sans consentement préalable ;

**Considérant** que cette opération a coûté 10 068,76 \$, que toutefois, les items 2.8 et 3.6 au bordereau de soumission ne seront pas facturés à la Municipalité, ce qui représente une économie de 36 001,00 \$, donc au final la Municipalité sauve 25 933,24 \$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 8 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de dix mille soixante-sept dollars et soixante-seize cents (10 067,76\$) à Giroux & Lessard Ltée.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125886-12-2024

N° de résolution  
ou annotation

8. **DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 9 – RÉPARATION  
PONCTUELLES CONDUITES LE LONG DE LA RUE  
INDUSTRIELLE – PARC INDUSTRIEL**

**Considérant** qu'une directive de changement # 9 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisque lors des travaux, certaines conduites existantes ont été endommagées et il a été constaté que d'autres nécessitaient des réparations ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 9 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de mille cinq cent soixante-treize dollars et quarante-cinq cents (1 573,45 \$), taxes non incluses à Giroux & Lessard Ltée.

125887-12-2024

9. **DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 10 – MG-20B UTILISÉ  
POUR RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS – PARC  
INDUSTRIEL**

**Considérant** qu'une directive de changement # 10 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisqu'au point 5.13 du devis, il est mentionné que l'entrepreneur doit procéder au remplissage des accotements et le facturer à la tonne,

**Considérant** qu'aucune ligne n'est prévue à cet effet dans le bordereau, ce qui fait que le montant n'a pas été prévu dans la soumission ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 10 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de trois mille quinze dollars et trois cents (3 015,03 \$), taxes non incluses à Giroux & Lessard Ltée.

125888-12-2024

10. **DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 11 – MODIFICATION  
DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL – PARC INDUSTRIEL**

**Considérant** qu'une directive de changement # 11 concernant le projet du parc industriel doit être acceptée puisque lors des travaux, il a été constaté que des conduites d'aqueduc, d'air et autre appartenant à RCM Modulaire se trouvaient sous la rue Industrielle et que l'entrepreneur a donc dû modifier sa façon de travailler afin qu'elles soient préservées ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 11 et d'autoriser le paiement des frais supplémentaires au montant de huit cent quatre-vingt-neuf dollars et vingt-quatre cents (889,24\$), taxes non incluses à Giroux & Lessard Ltée.

11. **RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 3 POUR GIROUX  
& LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE**

Ce point est annulé.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125889-12-2024

N° de résolution  
ou annotation

12. **TOURNOI GILLES BUSQUE, LE MATCH DES ÉTOILES  
ET LA FÊTE DU VOISINAGE – REMISE DES PROFITS  
NETS**

**Considérant** que le tournoi Gilles Busque, le match des étoiles et la fête du voisinage sont organisés dans le but d'amasser des fonds pour l'OTJ ;

**Considérant** que suivant le rapport financier du tournoi Gilles Busque, du match des étoiles et de la fête du voisinage, les profits nets, une fois toutes les factures payées, sont les suivants :

- Tournoi Gilles Busque : 1 450,00 \$
- Match des étoiles : 2 190,50 \$
- Fête du voisinage : 2 888,05 \$

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité à émettre le chèque au montant de six mille cinq cent vingt-huit dollars et cinquante-cinq cents (6 528,55 \$) au nom de l'OTJ et de lui remettre la totalité des profits nets.

125890-12-2024

13. **ICO TECHNOLOGIES – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE  
SERVICE POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE**

**Considérant** qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le fournisseur de notre logiciel Première Ligne sera ICO Technologies et que nous devons signer une nouvelle entente avec celui-ci ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer et transmettre tout documents nécessaires pour le renouvellement de l'entente du logiciel Première Ligne avec ICO Technologies et de confirmer les coûts de deux mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre cents (2 685,04 \$), plus taxes pour l'année 2025.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20 h 13 à 20 h 13. Aucune question n'est posée.

125891-12-2024

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 13.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

N° de résolution  
ou annotation

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE